



DECLARATION LIMINAIRE AU COMITE TECHNIQUE SPECIAL DU GARD/LOZERE EN DATE DU 17 FEVRIER 2022

Le 8 novembre dernier, après des années de mépris de la part de nos dirigeants à l'égard des métiers du social, le Premier Ministre formule enfin des déclarations sur le manque de reconnaissance des travailleurs sociaux avec pour ambition l'organisation d'une conférence salariale des métiers du social fixée au 18 février 2022. Selon ses propos, l'amélioration de l'attractivité de ces professions comprend une nécessaire revalorisation salariale. Mais les mots ne suffisent pas ! Désormais, il faut des actes pour que ça ne reste pas de simples promesses de campagne présidentielle. Depuis trop longtemps et sans faire de vagues, les professionnels de l'ombre, en première ligne, subissent des réformes régressives et des politiques d'austérité. Il est pourtant grand temps de reconnaître l'utilité, la spécificité et la pénibilité de nos missions. La CGT-PJJ a pris sa part en faisant valoir des droits non respectés au profit des agents concernés par la NBI sur ce territoire

Le défaut d'attractivité, depuis longtemps dénoncé par la CGT-PJJ et ignoré dans les structures d'hébergement, se propage aujourd'hui sur l'ensemble des services et des corps de la PJJ. Les publications de postes sur les supports officiels ne suffisent plus. Le recours aux agences d'intérim ou aux réseaux sociaux pour recruter se multiplie et en dit long sur l'état RH de notre administration qui pourrait se résumer par cet appel : *La DPJJ recherche travailleurs sociaux, diplôme, compétences et expérience non exigées* » Et pourtant, vous savez que l'éducation de notre jeunesse est une affaire sérieuse qui mérite des réponses sérieuses.

La CGT-PJJ n'a cessé de le répéter et d'alerter sur toutes ces professions en tension. La DPJJ n'attire plus, c'est un fait qu'il faut corriger urgemment dans l'intérêt des agents et des jeunes pris en charge. Notre syndicat accueille favorablement les premières revalorisations indemnitaires (IFSE) et les quelques avancées que nous avons pu obtenir. En effet, rappelons que la CGT PJJ a interpellé notamment le Garde des Sceaux sur ces considérations dans une lettre ouverte en date du 7 juin 2021 et dans un courrier envoyé au 1^{er} ministre 2 jours plus tard. Notre organisation syndicale veut croire que ses interpellations ont permis une première prise de conscience dans un contexte budgétaire qualifié d'historique par notre Garde des Sceaux. Néanmoins, ces premières dispositions demeurent nettement insuffisantes et ne corrigeront pas en l'état le défaut d'attractivité.

Ce qui se traduit sur notre territoire par des difficultés sur l'ensemble de nos services. Le CEF de Nîmes est en précarité RH chronique, le STEMO de Nîmes se retrouve également dans une situation complexe avec pour conséquence des dizaines de MJIE qui s'accumulent et en toile de fond des familles en souffrance, le STEMO d'Alès peine également à couvrir ses besoins en personnel et d'ailleurs nous en profitons pour vous interroger sur l'état d'avancement de la mission d'insertion, le pôle administratif de la DT n'est pas en reste et mériterait d'être renforcée vu leur charge de travail, l'UEAJ traverse également une période difficile avec le non remplacement d'un personnel en formation et la liste est encore longue. Finalement, nous pouvons regretter que la CGT-PJJ n'ait jamais été entendue sur ses différentes alertes notamment sur les risques de précarisation de notre administration.

Contrairement au CSA, nous rappelons que nous sommes ici, élus par les personnels, pour les représenter sur les questions liées à la sécurité, la santé au travail et l'organisation du travail. Dans le cadre de ce CTS nous sommes compétents pour voter des avis sur toutes ces questions. Or, nous regrettons là aussi l'absence de sujets soumis au vote depuis votre arrivée, comme en témoigne ce CTS. D'ailleurs, qu'attendez-vous de la CGT concernant le protocole DDSE ?

En revanche, nous sommes en capacité de réaffirmer nos attentes qui ne trouvent toujours pas de réponses :

Nous vous avons déjà alerté sur le problème de communication entre les services de milieu ouvert et la juridiction de Nîmes. Comme déjà évoqué, les collègues se plaignent des délais des rôles d'audiences qui les placent en situation d'urgence et donc de stress. Sur ce point, la CGT PJJ vous demande de vous rapprocher du Tribunal pour palier rapidement à cette situation qui ne peut plus durer. Il serait judicieux d'envisager que les agents soient convoqués sur les audiences au même titre et au même moment que les familles.

Nous avons également alerté sur les délais des audiences de culpabilité, qu'en est-il ? Par ailleurs, ne pensez-vous pas qu'il serait pertinent que les personnels de terrain soient également conviés lors de vos rencontres avec les magistrats ?

Le STEMO de Nîmes est toujours en attente d'un médecin psychiatre pour étayer les études de situation.

Lors du derniers CTS, en octobre 2021, vous aviez évoqué un plan d'attaque 2022 pour les TIG ainsi que la venue du référent TIG sur les services, qu'en est-il ?

De la même manière, nous attendons toujours la mise au travail et en réflexion des peines de stage. Sur ce point, la CGT-PJJ vous avait questionné sur les moyens RH pour couvrir cette nouvelle mission, qu'en est-il ?

La CGT-PJJ déplore une communication territoriale plus que perfectible et mériterait nous semble-t-il une réflexion globale dans le but d'une meilleure visibilité des actions engagées et de leurs objectifs. Nous avons la sensation de la mise au travail d'une multiplicité de sujets sans réelle continuité et finalité. Cela génère une déperdition d'énergie, du flottement et au final du découragement de la part des agents qui ne perçoivent pas le sens des actions engagées. Faisons moins mais mieux !

Il est impératif d'envisager l'idée d'un projet territorial à la lecture du CJPM permettant d'encadrer, clarifier les actions sur le territoire et en cohérence avec les projets pédagogiques d'unités des services. Cette absence de projet explique-t-elle la dégradation des relations avec l'ensemble des partenaires sur le territoire ? A ce sujet qu'en est-il par exemple des conventions avec les CMS, l'éducation nationale pour les expo 13/18 et bien d'autres...